



Département de Seine Maritime  
Arrondissement du Havre  
Commune de Lillebonne

ARR-2025-103

## ARRÊTÉ DU MAIRE

*Portant autorisation de pose d'enseignes*

LE MAIRE,

VU le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 581-18, R 581-13 et R 581-58 à 65 ;

VU le décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 relatif à la publicité extérieure, aux enseignes et aux préenseignes ;

VU le Règlement Local de Publicité approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2017;

VU l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, en date du 10 mars 2025;

**CONSIDERANT** que l'Architecte des Bâtiments de France donne son accord assorti de recommandations :  
« Toute enseigne sera non lumineuse, éclairée uniquement indirectement par de petits spots à leds ».

**CONSIDERANT** la demande pour l'installation d'une enseigne de Madame Magali PERRAIS «ALLIANZ»  
AP N°076-384-25-L0001.

### A R R E T E

**ARTICLE 1** : Madame Magali PERRAIS n'est autorisée à installer l'enseigne «ALLIANZ», que dans le respect des recommandations de l'architecte des Bâtiments de France, sur la façade, du n° 10 rue Pasteur à Lillebonne.

**ARTICLE 2** : La Commune se réserve le droit de faire déposer toute enseigne qui, après réalisation, s'avèrerait non conforme à cette autorisation.

**ARTICLE 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera adressé à la Sous-Préfecture du Havre et Madame Magali PERRAIS.

Fait à Lillebonne, le 12 mars 2025

Le Maire,  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification  
La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux qu'il vous appartient de m'adresser



Le Maire,

  
Christine DÉCHAMPS

VILLE DE LILLEBONNE

HÔTEL DE VILLE - ESPLANADE FRANÇOIS MITTERRAND - B.P. 20071 - 76170 LILLEBONNE  
Tél 02 32 84 50 50 - Fax 02 32 84 52 99 - lillebonne.fr - contact@lillebonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Mme le Maire



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES  
NORMANDIE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine  
de Seine-Maritime**

Dossier suivi par : FOGLIA Coralie

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

---

Numéro : AP 076384 25 L0001 U7601

Adresse du projet : 10 RUE LOUIS PASTEUR 76170  
LILLEBONNE

Déposé en mairie le : 17/02/2025

Reçu au service le : 03/03/2025

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SIB POUR LE COMPTE DE ALLIANZ SIB  
représenté(e) par Madame PERRAIS  
MAGALI

45 BOULEVARD DE L'UNISERVITE  
76170 LILLEBONNE

---

L'immeuble concerné par ce projet est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable listé en annexe. Les articles L.581-8 et L.581-18 du code de l'environnement et les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.

Ce projet, en l'état, n'est pas conforme aux règles applicables dans ce site patrimonial remarquable ou porte atteinte à sa conservation ou à sa mise en valeur. Il peut cependant y être remédié. **L'architecte des Bâtiments de France donne par conséquent son accord assorti de prescriptions.** Par ailleurs, ce projet peut appeler des recommandations ou des observations.

Prescriptions motivées (1), recommandations ou observations éventuelles (2) :

1. Afin d'intégrer au mieux les travaux prévues dans le Site Patrimonial Remarquable, il convient de respecter les prescriptions suivantes :

- Toute enseigne sera non lumineuse, éclairée uniquement indirectement par de petits spots à leds

Fait à Rouen



Signé électroniquement par  
Jérémie VERCKEN DE  
VREUSCHMEN  
Le 10/03/2025 à 14:01

**Architecte des Bâtiments de France**  
**Monsieur Jérémie VERCKEN**

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

Site Patrimonial Remarquable de Lillebonne

**ANNEXE :**